



Confédération des **O**rganismes **F**amiliaux du **Q**uébec

# Mémoire

**Consultations prébudgétaires  
2021-2022**

Présenté au

Ministre des finances M. Éric Girard

Février 2021



## **QUI SOMMES-NOUS ?**

La COFAQ est née en 1972 du désir des organismes familiaux de se doter d'une structure démocratique de représentation qui puisse être porte-parole des familles. Depuis ses débuts, la COFAQ s'est acharnée à revendiquer une politique familiale globale auprès des instances publiques.

## **NOTRE MISSION**

La COFAQ regroupe, soutient et représente ses organismes membres dans le but de promouvoir et défendre les intérêts de la famille notamment à l'égard des politiques publiques afin d'améliorer la qualité de vie des familles.

Afin de réaliser cette mission, nous nous appuyons sur des valeurs que nous partageons avec nos membres et une large proportion de la société québécoise :

- La famille élément de base de la société
- Les parents, premiers responsables des enfants
- Respect de la diversité des familles
- Égalité et équité entre les parents
- Coresponsabilité Famille/État dans l'amélioration des situations familiales.

La COFAQ est reconnue comme un organisme national par le ministère de la Famille. À ce titre, nous participons au *Comité d'action communautaire* mise en place par le ministère de la Famille. Ce comité vise notamment à contribuer à une mise en œuvre concertée de la politique gouvernementale en matière d'action communautaire et à collaborer à la réflexion sur la réponse à donner aux besoins des familles.

La COFAQ est également membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) qui est un interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome (ACA). La COFAQ siège au Conseil d'administration du RQ-ACA.



## LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

La COFAQ a, dès le début de son existence, revendiqué une politique de financement des organismes famille et l'inclusion de ce financement dans une politique gouvernementale pérenne. Au fil des ans, la COFAQ a participé au développement du mouvement communautaire qui a mené à la reconnaissance de l'action communautaire par le gouvernement du Québec et l'adoption d'une Politique gouvernementale de l'action communautaire en 2001. Notre adhésion aux orientations du RQ-ACA s'inscrit dans la continuité de notre engagement envers le mouvement communautaire.

En tant que membre actif de ce regroupement, nous souscrivons solidairement aux demandes exprimées du RQ-ACA avec qui nous partageons une volonté de construire une société bienveillante et plus égalitaire. Pour réaliser cet objectif, nous avons participé à la consultation sur la révision du plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) amorcé en mai 2019. Les recommandations suivantes sont incluses dans notre mémoire sur cette question remis au ministre Jean Boulet dans le cadre de cette consultation<sup>1</sup>.

### NOS RECOMMANDATIONS :

1. Augmenter de 460 M\$ par année le financement à la mission globale des organismes d'ACA d'ici le budget 2022, dont 20 M pour dans le secteur famille.

La COFAQ se rallie au vaste consensus parmi les organismes et les regroupements en action communautaire qui revendiquent depuis plusieurs années un rehaussement de 460 M pour l'ensemble de l'ACA dont les OCF. De ces 460 M, 20 M doivent être investis à LA FAMILLE pour compléter le dernier rehaussement et doter les OCF d'un minimum de financement stable, prévisible et suffisant pour investir adéquatement en prévention auprès des familles.

De plus, nous insistons sur le financement à la mission qui constitue un levier essentiel pour stimuler l'action communautaire. C'est le financement à la mission qui a permis aux organismes familles de réagir, de s'adapter, et répondre aux besoins immédiats des familles pendant la pandémie. Un financement par projet ne permet pas cette adaptation tant nécessaire.

« Le caractère essentiel du financement à la mission devient d'autant plus important dans le contexte actuel de crise où le communautaire doit faire face à une recrudescence des besoins et que la tendance semble se maintenir à moyen et à long terme. Cette

---

<sup>1</sup> [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/PAGAC\\_MR\\_17\\_COFAQ.pdf](https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/PAGAC_MR_17_COFAQ.pdf)



crise sans pareil a plongé des dizaines de milliers de personnes dans des situations précaires. C'est pourquoi il nous apparaît crucial de renforcer, dès maintenant, la capacité d'agir des organismes communautaires qui sont en première ligne pour soutenir les populations vivant diverses formes de difficultés. »<sup>2</sup>

2. Indexer annuellement et en priorité les subventions à la mission de tous les organismes selon la hausse des coûts de fonctionnement.

Nous réclamons la mise en place d'une indexation basée sur la hausse des coûts de fonctionnement des organismes permettrait à tous les organismes de bonifier correctement les salaires, mais aussi d'éviter des pertes nettes les années où il n'y a pas d'augmentation des budgets du financement à la mission.

3. Revoir les montants à la hausse pour les paliers déterminant la production des missions d'examen ou audits financiers afin qu'un audit financier ne soit requis qu'à partir de 200 000 \$<sup>3</sup> ou plus de subventions d'un programme et s'assurer que cette exigence soit harmonisée dans tous les ministères ou autres instances.

La COFAQ demande la révision des seuils pour lesquels il faut produire un rapport de mission de vérification ou une mission d'examen. Le montant actuel de 100 000 \$ (pour les OCF) a été fixé il y a de nombreuses années. Constatons qu'en 2021, ce montant doit être révisé afin de tenir compte des réalités financières actuelles et de diminuer les frais pour les groupes moins bien financés.

---

<sup>2</sup> Mémoire prébudgétaire du RQ-ACA (version préliminaire)

<sup>3</sup> À noter que le montant de 200000 \$ pourrait, être plus élevé. Certains de nos membres croient qu'il pourrait être plus adéquat de le fixer à 300000 \$.



## **UN 20 MILLIONS BIEN INVESTIT PAR LE BIAIS D'UNE RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DES OCF**

Au Québec, on dénombre actuellement 280 organismes communautaires Famille (OCF) reconnus par le ministère de la Famille. Les organismes Famille sont des milieux de vie qui offrent un vaste choix de services pour les parents, les enfants ou encore des activités parents-enfants. Une grande majorité d'organismes sont centrés sur les familles avec enfants de 0 à 5 ans ou de 0 à 12 ans.

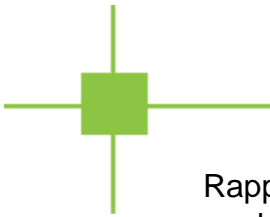
Pour les parents, les OCF offrent des activités de soutien au rôle parental par et pour les familles. Dans tous les cas, les activités visent la transformation positive des conditions de vie des familles. Parmi les activités recensées, nous retrouvons les cours prénataux et de l'accompagnement à la naissance pour les nouveaux parents. Pour les 0-5 ans, les activités suggérées vont des ateliers de stimulation, d'éveil à la lecture ou de socialisation.

Au fil des années, les OCF se sont ouverts à tous les types de familles, monoparentales, séparées, intactes ou d'adoption. Une place de plus en plus importante est faite aux pères souvent négligés dans notre perception de la famille. De plus, les Maisons des Grands-Parents apportent leur expertise en ce qui concerne l'intergénérationnel. Dans un grand nombre de ces organismes, des haltes-garderies se sont développées afin de permettre aux parents de suivre les activités des OCF ou d'obtenir du répit familial.

Pour les organismes communautaires famille et les organismes des autres secteurs, la pandémie aura été une occasion de manifester leur capacité de réaction à une situation nouvelle et perturbante. Ceux-ci ont été au poste et ont su adapter leurs interventions. Un financement stable, prévisible et pérenne permet d'avoir une grande capacité de résilience et d'adaptation.

Le ministère de la Famille a agi dernièrement plus rapidement pour consolider l'apport des OCF à la vie collective des familles québécoises. Des sommes d'argent d'urgence ont été libérées pour que les OCF puissent opérer pendant tout l'été. De plus, des mesures d'assouplissement des règles de reddition de compte ont été mises en place pour soulager la pression qui pesait sur certains organismes.

La mesure la plus significative pour les OCF est toutefois celle annoncée en novembre dernier par le ministère de la Famille. Le MF a confirmé que les OCF recevraient dorénavant un minimum de 130 000 \$ par année, et ce pour le financement à la mission. Bravo au ministère de la Famille et son ministre pour son écoute des besoins des OCF et surtout pour avoir dédié ces sommes supplémentaires 100 % au volet de la mission globale.



Rappelons que les sommes permettent de mieux soutenir les OCF et les HGC, car le travail réalisé en amont par ceux-ci contribue à diminuer les problèmes qui peuvent survenir au sein des familles. Des observateurs de la réalité québécoise ont souligné clairement l'importance des OCF comme la *Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ)* et le *Comité-conseil Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel*.

Plus particulièrement, la CSDEPJ, dans son Bilan des travaux de 2019, conclut que « les organismes communautaires (OC toutes missions confondues) jouent un rôle vital de soutien des enfants, des jeunes, des familles et des citoyens pour qui les organismes institutionnels sont ou semblent moins accessibles ».

Dans sa 5<sup>e</sup> recommandACTION, la commission est encore plus précise en demandant « *d'accorder une aide financière couvrant tous les frais de fonctionnement, au minimum de 200 000 \$ par année par organisme de façon récurrente et à long terme en mettant en priorité les organismes communautaires familles (OCF) bien implantés dans leur milieu et travaillant en partenariat avec les organismes institutionnels de proximité* »<sup>4</sup>.

4. Augmenter à hauteur de 200 000 \$ par année par OCF de façon récurrente, prévisible et stable.

En ajoutant 20 M aux sommes déjà dégagées par le ministère de la Famille en novembre 2019, le gouvernement parviendra à réaliser un pas de géant dans la prévention de nombreux problèmes qui se vivent dans les familles et qui ont des répercussions bien plus importantes lorsqu'ils ne sont pas identifiés et traités au bon moment.

Investir auprès des familles, c'est rentable pour plus d'une personne. C'est investir là où les répercussions sont les plus grandes à court, moyen et long terme.

---

4

[https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Documents\\_deposes\\_a\\_la\\_Commission/P-052\\_Bilan\\_travaux\\_2019\\_Prem\\_recommandACTIONS\\_VF.pdf](https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-052_Bilan_travaux_2019_Prem_recommandACTIONS_VF.pdf), p7, recommandACTION no 5



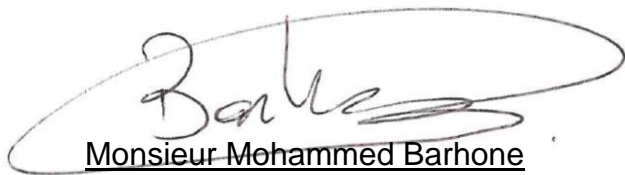
## CONCLUSION

### COHÉRENCE DE L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

La crise de la COVID-19 aura révélé certaines failles dans le filet social du Québec. En contrepartie, elle aura aussi mis en lumière l'apport essentiel des organismes communautaires à la santé tant physique que mentale et au bien-être des familles. En particulier pour les populations les plus démunies, le soutien des organismes communautaires et leur capacité de s'adapter au choc de la pandémie auront été un apport essentiel pour les familles depuis bientôt un an.

Au cours des dernières années, l'expertise des groupes en action communautaire famille a été de plus en plus sollicitée comme lors des consultations récentes comme la Commission Laurent, les services éducatifs à la petite enfance ou sur l'adoption. Tous ces enjeux s'inscrivent dans le champ d'intérêt de la COFAQ qui a une vision large de la famille (de 0 à 102 ans).

Nous demandons un rehaussement de 20 M pour le secteur famille. Un tel réinvestissement permettra au ministère de la Famille de répondre à une recommandation qui fait consensus. Ce rehaussement devrait également s'inscrire dans celui demandé par l'ensemble des groupes en action communautaire autonome. Nous soulignons l'importance que le gouvernement agisse de façon cohérente et que le budget qui sera déposé ce printemps respecte le futur plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et que des sommes conséquentes soient mises à la disposition des groupes communautaires.



Monsieur Mohammed Barhane

Président de la COFAQ

Le présent document a été rédigé par M. Mohammed Barhane, président, Marie Simard, directrice générale de la COFAQ et Paul Bégin, agent à la recherche et la rédaction. Christelle Ahouassou a collaboré à la rédaction de ce document et à sa révision.



## **ANNEXE-1 : LISTE DE NOS RECOMMANDATIONS**

- 1. Augmenter de 460 M\$ par année le financement à la mission globale des organismes d'ACA d'ici le budget 2022, dont 20 M pour dans le secteur famille.**
- 2. Indexer annuellement et en priorité les subventions à la mission de tous les organismes selon la hausse des coûts de fonctionnement.**
- 3. Revoir les montants à la hausse pour les paliers déterminant la production des missions d'examen ou audits financiers afin qu'un audit financier ne soit requis qu'à partir de 200 000 \$ ou plus de subventions d'un programme et s'assurer que cette exigence soit harmonisée dans tous les ministères ou autres instances.**
- 4. Augmenter à hauteur de 200 000 \$ par année par OCF de façon récurrente, prévisible et stable.**





## ANNEXE-2 : LISTE DE NOS MEMBRES

Association de l'Ouest de l'île pour les handicapés intellectuels Inc.  
Association Cigogne  
Association des camps du Québec  
Association Emmanuel  
Association Racines  
Bureau de la communauté Haitienne de Montréal (BCHM)  
Carrefour de développement social par l'éducation populaire (CDSEP)  
Centre de la Famille Saint-Pie  
Centre de ressources pour les familles des militaires de la région de Montréal  
Club intergénération la Petite Patrie (CLIPP)  
Continuité famille auprès des détenues (C.F.A.D.)  
COSMOSS MRC de la Matapédia  
COSMOSS Rimouski-Neigette  
Deuil Jeunesse  
Entraide Agape  
Entraide des Familles (ENFAM-QUÉBEC)  
FADOQ  
Fédération de la famille Richelieu-Yamaska  
Fédération des parents Adoptants du Québec (FPAQ)  
Fondation de la visite  
Grands Frères et Grandes Sœurs de la Montérégie  
Groupe MAMAN  
Gymno Laurentides  
Homme aide Manicouagan  
Institut de formation et d'aide communautaire à l'enfant et à la famille (Siège social IFACEF)  
Joujouthèque St-Michel  
La Maison Bleue : Milieu de vie préventif à l'enfance  
La Maison de la Famille Rêve et Espoir  
La Place des Enfants  
Le Petit Pont  
Le Relais familial d'Auteuil  
Les Relevailles de Montréal - CRP  
L'Hybridé  
Lire et faire lire



Maison de la famille au coeur des générations d'Argenteuil  
Maison de la Famille Beauce-Etchemins  
Maison de la famille de Brossard  
Maison de la famille de Québec  
Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut  
Maison de la Famille Nouvelle-Beauce  
Maison des enfants Marie-Rose  
Maison des familles de la Matapédia  
Maison des Grands-Parents de Laval MGPL  
Maison des Grands-Parents de Sherbrooke MGPS  
Maison des Grands-Parents de Ste-Foy MGPSF  
Maison des Grands-Parents de Trois-Rivières MGPTR  
Maison des Grands-Parents de Villeray MGPV  
Maison des Grands-Parents du grand Joliette MGPJ  
Maison des Parents du Québec  
Maison Pause-Parent  
Marigot en Forme  
Mieux-Naître à Laval  
Mouvement Retrouvailles  
Parents-Secours du Québec  
PÉTALES Québec  
Première Ressource, aide aux parents  
Premiers Pas Québec  
RAIS - Ressource Adoption  
Regroupement de parents de personne ayant une déficience intellectuelle de Montréal  
Regroupement des organismes communautaires famille de l'Estrie (ROCFE)  
Relais Côte des Neiges  
Relais Famille  
Repère-Laval  
Réseau Avant de Craquer  
Revitalisation des Quartiers St-Marc/Christ-Roi  
Service d'Aide Communautaire Anjou (SAC Anjou)  
Service d'aide et de référencement ainé d'Anjou (SARA-Anjou)  
Solidarité des parents de personnes handicapées inc.  
Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie (SAFRIE)



Confédération des **O**rganismes **F**amiliaux du **Q**uébec

3965, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec) H1W 2G7

[www.cofaq.qc.ca](http://www.cofaq.qc.ca) [famille@cofaq.qc.ca](mailto:famille@cofaq.qc.ca) Téléphone : 514-521-4777